

Règles Piscine Livron

Du Lundi au Vendredi :

1) **Entrées piscine de Livron non comprises dans la cotisation.**

- Gratuite pour les enfants de moins de 6 ans.
- Payant à partir de 6 ans.
- Vous pouvez acheter un abonnement auprès de la mairie de Meyrin (Tarif préférentiel pour les Meyrinois contribuables.)

2) Les enfants de Moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte ce dernier doit s'acquitter de son entrée piscine, même si il ne se baigne pas.

3) La tenue civile est interdite au bord du bassin. Maillot de bain obligatoire, pour tout le monde.

4) Le bonnet de bain est obligatoire lors des cours. Les enfants reçoivent le bonnet correspondant à leur niveau 2 semaines après le début du semestre. En cas de perte ou de casse il est obligatoire d'en acheter un nouveau auprès du moniteur. (CHF.7.00)

En cas d'oubli régulier du bonnet de bain l'enfant se verra refuser l'accès au cours.

5) Pour le bon fonctionnement des cours les enfants doivent arriver à l'heure, en cas de retard répétitifs l'enfant ne sera pas accepté en cours.

Le Samedi matin :

1) Entrée par la porte de côté, les enfants doivent enlever et poser leurs chaussures avant de se rendre dans les vestiaires. Les parents peuvent les accompagner pour les aider à se changer et après doivent sortir de l'infrastructure.

2) Le bonnet de bain est obligatoire lors des cours. Les enfants reçoivent le bonnet correspondant à leur niveau 2 semaines après le début du semestre. En cas de perte ou de casse il est obligatoire d'en acheter un nouveau auprès du moniteur. (CHF.7.00)

En cas d'oubli régulier du bonnet de bain l'enfant se verra refuser l'accès au cours.

3) Pour le bon fonctionnement des cours les enfants doivent arriver 10 minutes avant le début de leur leçon à la porte d'entrée sur le côté. En cas de retard répétitifs l'enfant ne sera pas accepté en cours.

Signature :

Règles Piscine des Champs-Fréchets

1) Entrée par la porte principale. Les parents peuvent entrer aider leur enfant et après doivent ressortir. Ils ne sont pas autorisés à stationner dans l'école.

2) Le bonnet de bain est obligatoire lors des cours. Les enfants reçoivent le bonnet correspondant à leur niveau 2 semaines après le début du semestre. En cas de perte ou de casse il est obligatoire d'en acheter un nouveau auprès du moniteur. (CHF.7.00)

En cas d'oubli régulier du bonnet de bain l'enfant se verra refuser l'accès au cours.

3) Pour le bon fonctionnement des cours les enfants doivent arriver à l'heure, en cas de retard répétitifs l'enfant ne sera pas accepter en cours.

Signature :